

Accidentés mais pas sacrifiés !

Depuis plusieurs mois, de nombreuses décisions s'accumulent et pèsent sur le dos des personnes handicapées, malades ou invalides, qu'il s'agisse par exemple des délais supplémentaires pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ou des transports, et dernièrement du projet de gel des revalorisations des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail et maladies professionnelles. Ces mesures s'ajoutent à d'autres mesures qui ont déjà pénalisé les accidentés de la vie, telles que les franchises médicales et la non revalorisation des prestations en espèces depuis 2009.

Sans faire abstraction de la réalité économique de notre pays, la FNATH ne peut accepter que les personnes les plus fragiles de notre société, en raison des conséquences dans leur vie sociale, personnelle et professionnelle d'un accident ou d'une maladie, quelle qu'en soit l'origine, soient pénalisées.

La justice sociale vantée par le Gouvernement met de côté de nombreuses personnes. Quelle justice sociale y a-t-il à ne pas permettre aux personnes handicapées à vivre en citoyen à part entière dans notre société, qui ne comporte que des obstacles à leur déplacement, alors même que cela fait 40 ans que la réglementation sur l'accessibilité a été adoptée? Quelle justice sociale y a-t-il lorsque l'on propose de geler la revalorisation de pensions et de rentes déjà extrêmement faibles qui ne permettent pas de vivre décemment ? Quelle justice sociale y a-t-il lorsque les pensions de retraite se voient également geler, contribuant ainsi à exclure encore davantage nos aînés ?

La justice sociale bien qu'annoncée et répétée comme principe de la politique actuelle ne se traduit par aucune mesure concrète, puisqu'il ne s'agit que de communication, sans véritable volonté politique. Si les reculs s'accumulent pour les accidentés de la vie, les cadeaux augmentent pour les entreprises, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée concernant par exemple l'emploi des personnes accidentées de la vie ou l'amélioration des conditions de travail. Pourtant, chaque année 120000 personnes sont licenciées pour inaptitude et les maladies professionnelles, malgré les chiffres officielles, se développent.

La FNATH ne peut accepter de voir sacrifié le système de protection sociale que ses aînés ont contribué à concevoir et à consolider. C'est en effet en 1954 que les mutilés du travail obtenaient, après des décennies de mobilisation, de luttes et de manifestations, la revalorisation annuelle des rentes accidents du travail et des maladies professionnelles, qui devait permettre de sortir de la précarisation et de la pauvreté leurs bénéficiaires. Même si cette revalorisation reste infime, l'absence de revalorisation aboutirait à un décrochage financier d'autant plus important qu'il ne sera jamais rattrapé.

Ce projet de gel, qui pourrait revoir le jour à l'automne, est inacceptable et incompréhensible pour les victimes du travail, d'autant plus que la branche accidents du travail et maladies professionnelles, financée par les responsables des préjudices, est à l'équilibre. Il n'y a donc aucune raison de faire payer aux victimes du travail des choix purement idéologiques.

Réunis en assemblée générale, les militants de la FNATH ont décidé de se mobiliser dès à présent pour convaincre le Gouvernement et les parlementaires de l'iniquité de cette mesure et à l'automne lors du débat parlementaire si cette mesure venait à être reconduite.